

Procès Verbal du Conseil Municipal du 22 juillet 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2024

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, RIERA Michel Charles

Monsieur le Maire fait part de la démission de M. David Julienne et donne lecture de la lettre reçue puis procède à l'appel :

Présents : Mesdames CHABERT Monique, PEYSSON Christie,
Messieurs BERNEL Denis, CALONE Michel, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, DULLIAND Pierre,
FLAMANT Jacques, JACOB René Christian, JACQUET Yves, PEYSSON Éric.

Excusés : Madame BONAMY Charlène pouvoir à M. BERNEL Denis, Monsieur CLARI Frédéric pouvoir à Mme CHABERT Monique.

Absents : Madame MARTIN Sophie-Charlotte, Monsieur NORIS Benjamin.

En exercice : 16 Présents : 12 Absents : 4 (dont Excusés 2) Pouvoirs : 2 Votants : 14.

La séance est ouverte à 19h42. Brigitte ORLANDI, secrétaire principale de mairie, assiste à la séance.

APPROBATION du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2024 : Après en avoir délibéré, les membres présents lors de la séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

APPROBATION du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2024 : Après en avoir délibéré, les membres présents lors de la séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

* Mme PEYSSON Christie a été désigné Secrétaire de Séance.

Selon l'Ordre du Jour :

Délibération n° D2024-07-01 : « ONF », Approbation d'une coupe anticipée pour raisons sanitaires.
M. le Maire,

donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mme Thill de l'Office National des Forêts, concernant la proposition de coupe exceptionnelle en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Cette coupe est proposée dans un contexte de crise sanitaire sur l'Épicéa. Elle déroge aux prévisions du plan de gestion en vigueur. L'objectif de cette récolte anticipée du peuplement est de valoriser une ressource en bois menacée et de limiter la diffusion du scolyte de l'Épicéa dans de nouveaux peuplements.

Coupe proposée :

Parcelles	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue dans le document de gestion	Proposition ONF	Justification ONF	Mode de commercialisation
5b, 7b, 8b	Rase sanitaire	1300	5,29	Coupe non prévue	2024	Risque sanitaire	Bois façonné en contrat

Après en avoir délibéré, M. le Maire, demande à son Conseil de se prononcer sur l'opportunité de cette proposition.

En exercice : 16 Votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Ainsi le Conseil Municipal :

- ACCEPTE, à l'unanimité des présents, de valider cette proposition,
- DONNE POUVOIR, à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Délibération n° D2024-07-02 : Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain « SIEA », Adhésion à groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

M. le Maire expose que, dans le contexte actuel et conformément aux textes en vigueur, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse aux dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

M. le Maire rappelle :

que le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV (Tarifs Réglementés de Vente).

que le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

que le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

que, la Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Pierre Dulliand fait remarquer qu'il existait déjà un groupement auquel nous n'avions pas adhéré et demande ce que cela nous vaut de plus ? M. Le Maire acquiesce qu'effectivement nous n'avions pas adhéré, car nous avions décidé de conserver le fournisseur historique, mais dans les faits nous nous sommes aperçus assez tardivement, en recherchant certaines informations au travers des factures, et après rapprochement auprès du SIEA et d'EDF, que nous étions dans le groupement. Depuis le transfert de compétence de l'eau & de l'assainissement, nous avons également pas mal de déboires sur les factures d'électricité et notamment au point de vue compréhension d'imputation, il nous faut apporter une grande vigilance ligne par ligne ou point de livraison par point de livraison facturé et vérifier si l'imputation correspond bien à la commune et non pas à la Régie des Eaux Bugey Sud. De plus, nous avons plusieurs fois fait le nécessaire et le forcing en vue de sortir de ce groupement, en vain. Il s'agit d'un tel imbroglio que nous y avons renoncé d'autant que si à l'époque le marché était ouvert à nombre de fournisseurs, assez rapidement le SIEA s'est rapproché d'EDF. D'autres échanges sur cette complexité ont lieu. Par ailleurs, **Denis BERNEL** pose la question de savoir si le SIVU ANICOM, en tant que gestionnaire de la salle Preyboisé a accès au groupement d'achat.

Oui cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, M. le Maire, demande à son Conseil de se prononcer sur ladite adhésion.

En exercice : 16 Votants : 14 Contre : 1 (R-C Jacob) Abstention : 0 Pour : 13

Ainsi le Conseil Municipal :

- **AUTORISE**, l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **AUTORISE**, le Maire à signer la convention de groupement et toute autre pièce nécessaire,
- **AUTORISE**, le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de ARBOYS en BUGEY.

DÉLIBÉRATION N° D2024-07-03 : Approbation du Protocole d'accord déclassement des chemins ruraux, exploitation des carrières.

L'ensemble du Conseil Municipal ayant eu préalablement les éléments, **M. le Maire** procède à un rapide résumé de la situation.

René Jacob demande des précisions sur Soléa et en quoi consiste le déclassement ? **M. le Maire** précise que Soléa est la Sté porteuse des fortages. Concernant le déclassement, il s'agit de chemins qui ne seront plus « communaux » pendant un certain temps (le temps de l'exploitation).

Pierre Dulliand fait part de sa préoccupation : 1) Sécurité des usagers, 2) Maintien de l'accès des parcelles, 3) Pouvoir continuer à se promener (chemin de contournement). **M. le Maire rappelle** que ledit protocole ne concerne que l'accès de Muttoni TP à 2 parcelles (ZE35 & 36). Il précise que les points 1 & 2 sont couverts par ailleurs et que le « contournement » est bien acté et rappelle que lors de l'enquête publique le Commissaire Enquêteur avait de plus préconisé un Comité de Suivi « communal » des carrières qui aura donc à veiller à ce que le contournement soit bien effectivement 1°) réalisé et 2°) par la suite entretenu. **M. le Maire précise** de plus qu'en Préfecture lors de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites, le mois dernier il s'est engagé également à ce que ce Cté de Suivi prenne également en compte la surveillance d'une ou deux espèces citées lors de cette rencontre relative à l'avis consultatif en vue de l'autorisation environnementale d'extension et d'exploitation des carrières Grace & Piccino. **M. le Maire en profite pour préciser** qu'il est prévu que ce Comité soit constitué d'ici l'automne et que la composition devrait tourner autour de 2 personnes de chaque entité (Carrier, Mairie, ASSAPE/Population voire Conseil)

Après en avoir délibéré, **M. le Maire, demande à son Conseil de se prononcer sur ce protocole et d'en accepter les termes.**

En exercice : 16 Votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Ainsi le Conseil Municipal :

- DEMANDE, à l'unanimité des présents, à M. le Maire d'engager la commune,
- DEMANDE également, à M. le Maire d'honorer de sa signature ladite convention.

DÉLIBÉRATION N° D2024-07-04 : « SIEA », Approbation de la modification des statuts.

M. le Maire indique que :

Vu les différents textes en vigueur, Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-20 et L. 5211-56, Arrêté Préfectoral du 27 août 2018 portant modification de certaines dispositions des statuts du SIEA, Délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA),

Vu le projet de modification des statuts,

Considérant la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts (exemple : pour les Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA. Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires (point : 2.7.8).

Après en avoir délibéré, **M. le Maire, demande à son Conseil de se prononcer sur cette modification des statuts du SIEA.**

En exercice : 16 Votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Ainsi le Conseil Municipal :

- APPROUVE, à l'unanimité des présents, dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA),
- AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° D2024-07-05 : « SIEA », Validation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques « SDIRVE ».

M. le Maire indique que :

Vu les différents textes en vigueur, Code Général des Collectivités Territoriales, Code de l'énergie, Lois n°2019-1428 & 2021-1104, Délibérations n°DE202402013 & DE202403043, Courrier de la Préfecture daté du 2/05/24, Délibérations n°DE202406079 & DE202406080, Projet de convention de prestation de service pour l'élaboration d'un « SDIRVE »,

Vu le projet de « SDIRVE » élaboré par le SIEA,
Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous,
Considérant que le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit,
Considérant que le SDIRVE permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental et de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements desdites infrastructures de recharges au réseau électrique,
Considérant par suite que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) permet l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services,
Considérant que la commune de ARBOYS en BUGEY, compétente en matière d'IRVE, a sollicité le SIEA afin qu'il mette ses compétences et son expertise au profit des communes membres dans le cadre de la réalisation du SDIRVE,
Considérant que le SIEA a élaboré le SDIRVE, répondant aux besoins sur son territoire de la commune de ARBOYS en BUGEY, en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.
M. le Maire précise que cela ne signifie pas que la commune accepte l'installation de bornes par le SIEA sur la commune.

Après en avoir délibéré, M. le Maire, demande à son Conseil de se prononcer sur cette validation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques.

En exercice : 16 Votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Ainsi le Conseil Municipal :

- CONFIE, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au SIEA,
- APPROUVE, dans son intégralité, la convention de prestation de service,
- ACCEPTE de rétribuer le SIEA pour cette élaboration, d'un montant forfaitaire de 45,00€ HT,
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution,
- ADOpte, sans réserve ni modifications, le SDIRVE élaboré par le SIEA en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de ARBOYS EN BUGEY,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° D2024-07-06 : Contrat employé Service Techniques, Tableau des emplois.

M. le Maire,

indique que conformément à l'article L332-23-2° du CGCT, nous avons la possibilité d'ouvrir un emploi de saisonnier pour les services techniques afin de permettre de combler l'accroissement d'activité lié aux travaux d'entretien nombreux face aux intempéries et problématiques de tonte, d'élagage et entretien divers ainsi que le remplacement de l'agent technique en congés estivaux et l'organisation de l'hivernage.

indique que nous envisageons de proposer et d'affecter à ce poste M. CHARPY Jean-Yves qui donne toute satisfaction dans l'exécution de ces tâches.

précise que ce contrat pourrait s'établir à compter du 1^{er} septembre et jusqu'au 31 décembre 2024 respectant ainsi le calendrier budgétaire et les crédits alloués, et par ailleurs permettrait pour la suite de repartir au 1^{er} janvier.

Après en avoir délibéré, M. le Maire, demande à son Conseil de se prononcer et ainsi de modifier le tableau des emplois.

En exercice : 16 Votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Ainsi le Conseil Municipal :

- VALIDE, à l'unanimité des présents, cette proposition,
- DEMANDE à M. le Maire d'établir un contrat de travail en ce sens et de modifier le tableau des emplois.

DÉLIBÉRATION N° D2024-07-07 : Travaux toiture Église St Étienne - Arbignieu.

M. le Maire,

informe que conformément à la délibération D2024-05-09 du 31 mai 2024, nous avons déposé un dossier de demande de subvention pour les travaux de l'église auprès du Service Patrimoine au Département. Celui-ci après instruction du dossier, nous a conseillé de faire modifier la fourniture de matériaux proposée par un joint debout gironné en zinc au lieu d'un joint debout gironné en alu gris. Afin de satisfaire à cette recommandation, nous avons donc demandé le chiffrage d'un nouveau devis à l'entreprise REY, qui s'établit à **11.443,50 € HT** au lieu de 10.729,50 € HT précédemment (soit 714,00 € HT de supplément). Le plan de financement s'en trouve donc également modifié, selon les informations communiquées.

Après en avoir délibéré, M. le Maire, demande à son Conseil de se prononcer.

En exercice : 16 Votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Ainsi le Conseil Municipal :

- **VALIDE, à l'unanimité des présents, cette proposition,**
- **DEMANDE à M. le Maire d'inscrire les crédits budgétaires supplémentaires et de déposer une nouvelle demande de subvention en ce sens.**

DÉLIBÉRATION N° D2024-07-08 : Nomination délégué SIVU ANICOM.

M. le Maire,

informe que suite à la démission de M. JULIENNE David en qualité de Conseiller Municipal, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau ou d'une nouvelle délégué(e) au SIVU/ANICOM puisqu'il occupait cette fonction.

Après discussion et débat, seule Mme CHABERT Monique se propose pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, M. le Maire, demande à son Conseil de se prononcer.

En exercice : 16 Votants : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Ainsi le Conseil Municipal :

- **VALIDE, à l'unanimité des présents, cette proposition,**
- **DEMANDE à M. le Maire de réaliser les formalités nécessaires.**

INFORMATIONS DIVERSES depuis le Conseil Municipal du 31/05/24 :

Informations diverses, pêle-mêle :

↳ **Organisation du temps & de l'espace scolaire (Rythmes scolaires)** : Le 15/07/2024, le recteur d'académie a publié l'arrêté. En ce qui nous concerne, notre demande de renouvellement a été validée. Autrement dit, rien de changé, l'école reste sur le rythme de 4 jours par semaine.

Gens du voyage, Aire de grand passage :

⇒ Ne pouvant être accueillis à Belley car ils étaient en surnombre par rapport à la capacité d'accueil, ils se sont d'abord installés sur l'aérodrome de Peyrieu d'où ils ont été délogés pour raison de sécurité. De là, ils sont allés à proximité sur un grand espace en pré, composé de 4 parcelles différents ... Par ailleurs, ils sont partis plus tard que prévu ... D'autres sont attendus prochainement et devraient aller à Belley à l'emplacement qui était dédié ces dernières années.

⇒ Concernant l'aire de grand passage, les 2 possibilités sont toujours sur le bureau de la CCBS (Terrain sur Belley appartenant à Mme Meunier & terrain sur Arboys en Bugey appartenant à Mme Delbe). Le coût de mise en forme du terrain et des équipements nécessaires est assez proche dans les 2 cas, entre 6 et 800 K€. Par ailleurs les critères retenus il y a environ 2 ans, voire plus, ont évolués. En effet, les différents correspondants, organismes, référents... composant la commission qui travaille sur le sujet en liaison avec les services CCBS et bien sûr préfectoraux, ont changé depuis quelques temps ajoutant ainsi à la complexité de ce dossier. Nous sommes d'ailleurs dans l'attente d'un nouveau schéma directeur.

↳ **Pacte Fiscal Financier et Solidaire** : En tant que conseiller municipal, vous avez chacun reçus vendredi un mail concernant cet outil, dont nous avons déjà parlé. Avec Yves Jacquet, nous avons été les seuls à participer à 3 ou 4 groupes de travail. Chaque commune aura à se positionner, se prononcer le 10 octobre prochain.

Je vous propose que nous nous réunissions, l'ensemble du Conseil Municipal, en réunion de travail, pour une présentation de la part de la CCBS, le mardi 17 ou le jeudi 19 septembre entre 16h et 20h30 selon la disponibilité des services de la CCBS. Et ce afin que nous puissions plus facilement statuer.

↳ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : En vue de pouvoir nous positionner à la rentrée de Septembre 2024, alors que CCBS entame la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), mercredi 5 juin dernier, Mme Sabine Bertrand du service Urbanisme de la CCBS et M. Marcel Bandet Vice-Président à la ComCom en charge des relations avec les communes sont venus nous présenter l'outil PLUi, (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) par rapport au PLU communal habituel.

⇒ Pour mémoire, la loi Climat & Résilience du 22/08/2021 nous impose :

* La révision de notre PLU pour l'échéance 2026/2027 environ,

* La remise d'un rapport triennal de l'artificialisation (terrains constructibles utilisés), le premier en août 2024.

⇒ Après discussion, compte-tenu :

* que M. le Maire conserve la main pour les autorisations d'urbanisme,

* que nous aurons à porter la révision de notre PLU pour 2026/2027 en charge de travail et en coût,

Il est convenu que nous nous positionnerons pour le PLUi.

↳ **Demandes de subventions** : Nous avons déposé 7 dossiers représentant la somme d'environ 136 000 € équivalent à quelques 65% du montant des travaux (nous en avons encore 1 dossier sous le coude que nous ne déposerons que selon la conjoncture).

⇒ Auprès de l'État :

* DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux des fours et de l'église ainsi que pour de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

* DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour le City Parc (jeux pour enfants),

⇒ Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

* Bonus Ruralité pour le City Parc (jeux pour enfants),

⇒ Auprès du Département de l'Ain :

* Service Patrimoine : pour les travaux des fours et de l'église,

Nous sommes dans l'attente des réponses afin de pouvoir lancer les travaux sauf dérogation (exemple pour le drain de l'église notamment).

↳ **Indice de Qualité Comptable «IQC»** : Par un récent mail en date du 11 juillet dernier, notre conseiller auprès de la Trésorerie, M. Karl Danis nous avisait d'un bon IPC 2023 à 87,5% équivalent à celui de 2022 de 88,89% (pour mémoire en 2021 notre indice était de 64,71%). L'amélioration possible consisterait à l'apurement de certaines immobilisations dites corporelles à définir, à voir avec les services de la Trésorerie.

↳ **Rayonnement du Relais Petite enfance de la ville de Belley** : Le CCAS de Belley a relancé les communes sur ce sujet car de nouvelles dispositions et de nouveaux textes sont entrées en vigueur. Il y a lieu de réunir rapidement la Commission Affaires Sociales sur ce thème en vue d'une présentation lors de notre prochain Conseil Municipal du 20/09, avec prise de délibération dans la foulée. En effet le Service Public « Petite Enfance » a été rendu obligatoire pour l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2025.

↳ **Demande de subventions** : Les subventions votées ont été versées aux associations et/ou organismes demandeurs, nous avons en conséquence commencé à recevoir ces derniers jours les remerciements de certain(e)s d'entre eux.

↳ **Signalétique communale d'agencement** : Elle a été réalisée. Il nous reste à travailler la signalétique de sécurisation « routière » des traversées de Peyzieu et Thoys, même si nous avons ébauché la réflexion relative à la signalétique d'agencement. Nous pensons associer des représentants des riverains à ces réunions.

↳ **Desserte forestière que nous « partageons » avec Groslée - St Benoît (GSB)** : Le chiffrage s'élève à 120 K€ dont 55 K€ resteraient à charge des communes, déduction faite des aides (65 K€ de subvention) mais il nous faut travailler la répartition (GSB aurait 3 fois plus de linéaire et par contre 3 fois moins de bois : à vérifier !!!). Pour info la voirie est sur la longueur du linéaire. Par ailleurs le taux d'utilisation n'est pas non plus le même. Quid du peu de propriétaires ? De plus, en ce qui nous concerne, ne pas oublier que nous avons l'autre versant qui nécessite des travaux.

↳ **Coupe de bois communal** : Une incompréhension ou un malentendu est à l'origine d'une coupe de bois sur une parcelle communale de la part d'un particulier. Après rencontre et échanges avec les protagonistes il a été décidé de procéder à la vente du bois au bénéfice de la commune sur les 2 parcelles au vu de l'état des arbres de la 2^{ème} parcelle... Il s'agit de feuillus dont la valeur ces temps est d'environ 18 €/Tonne pour le bois de chauffage et 6 €/T pour le bois à plaquettes.

↳ **Logement communal de St Bois** (à l'étage près de la Salle Preyboisé) : Frédéric CLARI ne prenant plus cet appartement, il a été décidé de reprendre les travaux initialement prévus (Sols et Peinture) en visant une fin de travaux pour le 1^{er} octobre 2024.

↳ **Clôture du lagunage des Sablières** : Il a été détérioré, le long de la route départementale RD10d par un véhicule dont le conducteur s'est bien gardé de laisser son adresse. Il a été remis en état. Il en est de même pour le lagunage du Crozet.

↳ **Fouilles archéologiques de Thoys** : Comme prévu, Messieurs Gérald Béréziat et Marc Cartonnet (ce dernier habitant à Lhuis) ont repris contact. Un Rendez-Vous sur place est prévu auquel Jacques Flamant et Éric Peysson participeront. Ces fouilles sont prévues sur le mois d'Août. A suivre...

↳ **Partenariat avec le Conservatoire de Belley** : M. le Maire fait part d'une demande de famille et rappelle la position prise suite au vote lors du Conseil Municipal du 23 septembre 2023 qui était de voter et de ne pas valider la participation au conservatoire. Après échange le Conseil Municipal décide de maintenir la même position.

↳ **Renouvellement de la demande de mise en place de filet au City Stade** : Cette mise en place est effectivement à réaliser, pour la tranquillité du voisinage et pour la sécurité côté route. Nous ne l'avons pas oublié, nous le ferons dès que possible. D'autres aménagements sont lancés tels que tableau d'affichage, mise en place de 2 abris et de râtelier pour vélos.

Le prochain Conseil Municipal aura normalement lieu le vendredi 20 septembre 2024 à 19h45.

Séance levée à 22h32.

Arbois en Bugey

le 9 septembre 2024

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Christie PEYSSON,



Michel Charles RIERA.



